



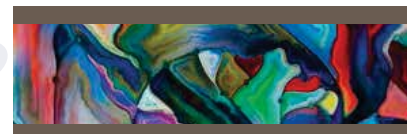
# ADMED

## Analyses et Diagnostics Médicaux

Un partenariat de proximité qui allie rapidité et qualité

**Laboratoires de chimie clinique et hématologie:** La Chaux-de-Fonds: 032 967 23 71 Neuchâtel: 032 713 41 82  
**Microbiologie:** 032 967 21 01 **Pathologie:** 032 720 00 50 **Centrale d'appel pour les transports:** 032 967 20 33

[www.admed.ch](http://www.admed.ch)



THÈME DU PROCHAIN NUMÉRO

## LA DÉONTOLOGIE MÉDICALE

Remise des textes : lundi 26 mars 2018

03 |

Éditorial

04 > 05 |

Continuité des soins :

quelles implications pour la psychiatrie ?

06 |

Prise en charge des patients en psychiatrie

// CUP

07 |

Prise en charge des patients en psychiatrie

// Département de l'enfance et de l'adolescence (CNPea)

08 |

Prise en charge des patients en psychiatrie

// Département de l'âge avancé (CNPàa)

09 > 10 |

Prise en charge des patients en psychiatrie

// Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP)

12 > 15 |

DEP Neuchâtelois : inquiétudes et réponses.

16 > 17 |

A propos de la ligue neuchâteloise contre le cancer.

18 |

L'Office AI Neuchâtel adapte sa procédure.

19 |

Procédure de la Commission de déontologie.

20 > 24 |

Candidates et candidats à la SNM.

Bienvvenue.

26 > 27 |

Calendrier médical du canton de Neuchâtel

Crédit photographique : @ depositphotos.com

## DES COMMISSIONS POUR SUIVRE LES QUESTIONS DE SANTÉ MENTALE

Depuis 2009, la santé mentale fait partie des priorités cantonales de prévention et de promotion de la santé. Celle-ci a été réaffirmée dans la Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé 2016-2026<sup>1</sup>, adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2016.

En matière de santé psychique<sup>2</sup>, le Département des finances et de la santé (DFS) et le Service de la santé publique (SCSP), peuvent compter sur l'appui de la Commission de psychiatrie<sup>3</sup>. Présidée par le médecin cantonal, cette commission comprend treize membres qui représentent autant d'organisations et professionnel-le-s du canton impliqué-e-s dans les questions de santé mentale. Elle garantit une vision interdisciplinaire et intersectorielle de cette sphère de la santé, reflétant ainsi les réalités du terrain. La SNM s'investit activement dans cette commission, par l'intermédiaire de son président, le Dr Walter Gusmini.

Lors de ses séances, la Commission de psychiatrie est amenée tant à débattre de sujets spécifiques concernant la santé psychique dans le canton, qu'à se positionner sur les travaux liés à la mise en œuvre de la politique cantonale dans le domaine. Au cours de la législature 2014-2017, elle a par exemple abordé des sujets tels que les ressources et enjeux pour le canton en matière de santé psychique des femmes, des migrant-e-s, ou des enfants dont les parents souffrent de troubles psychiques. Elle a également été consultée sur les orientations stratégiques 2015-2022 du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), sur le déploiement de projets de prévention du suicide dans le cadre du Plan d'action en 10 objectifs pour la santé mentale, mais aussi sur l'élaboration du Programme d'action cantonal (PAC) santé psychique des enfants et des adolescents, lancé en septembre 2017<sup>4</sup>.

Au niveau des cantons latins, les problématiques liées à la santé mentale sont également considérées comme prioritaires. En ce sens, la Commission de Prévention et de Promotion de la Santé (CPPS)<sup>5</sup>, s'investit dans le domaine de la santé psychique depuis plusieurs années. De manière concrète les cantons romands et le Tessin se sont associés à la Coraasp (Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique), pour créer le site [www.santépsy.ch](http://www.santépsy.ch). Cette plateforme de promotion de la santé mentale s'adresse au tout public et vise à faciliter l'accès à l'information. Elle propose notamment un répertoire des offres d'aide et de soutien par canton.

Les activités de sensibilisation, d'information et de déstigmatisation des problèmes de santé psychique vont se poursuivre ces prochaines années autour de ce site.

- 1 | Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé 2016-2026 : [www.ne.ch/medias/Documents/16/01/Annexe3.pdf](http://www.ne.ch/medias/Documents/16/01/Annexe3.pdf)
- 2 | Les termes « santé mentale » et « santé psychique » sont utilisés comme des synonymes
- 3 | La Commission de psychiatrie est une commission consultative, émanant du Conseil de santé : [www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/Commissions/Pages/Commission-de-psychiatrie.aspx](http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/Commissions/Pages/Commission-de-psychiatrie.aspx)
- 4 | Informations sur le programme cantonal de santé mentale : [www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/prevention/sante-mentale/Pages/accueil.aspx](http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/prevention/sante-mentale/Pages/accueil.aspx)
- 5 | La CPPS dépend du Groupement des Services de Santé Publique (GRSP), lui-même rattaché à la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).